

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 juillet 2022

Absents excusés : Laurence-Isabelle LOUYS (pouvoir à Jean-Louis VIENNET) et Donatienne SARRON.
Absents non excusés : Maryline BORDY, Jean-Luc BORNE, Vicky ESTUR, Christine PUGIN et Damien TALLANDIER.
Secrétaire de séance : Adrien MOREL

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h30.

Retrait du point « Remboursement fuite d'eau à locataire » : dossier en attente d'une réponse de la société « Gaz et Eaux » dans le cadre de la loi Warsman.

I- Approbation du compte-rendu du 9 juin 2022 : à l'unanimité.

II – Décisions du Maire

- Décision 03/2022 en date du 27 juin 2022 : Avenant marché d'extension des ateliers municipaux Lot n°6 : Electricité (SARL MOREL) : Mise en œuvre d'une installation électrique en 380V au lieu de 220V pour un montant de 1 150.49 € HT soit 1 380.59 € TTC.
- Décision 04/2022/B en date du 30 juin 2022 : Bail rural conclu avec Monsieur ROY Bernard pour la location de la parcelle WM 29 située au lieu-dit « Au Cotey Jeannier » et d'une contenance de 36 a 60 ca pour un fermage annuel de 47.86 Euros.

III – Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1)	<u>Certificat d'urbanisme</u>		
Me ZEDET Olivier	11 rue de l'Eglise		Garage
2)	<u>Permis de construire</u>		
VIENNET Geoffroy (modificatif)	3 rue du Château d'Eau		Transformation fenêtre en porte-fenêtre
PESEUX Alain	rue des Acots		Maison d'habitation
3)	<u>Déclarations préalables</u>		
VIENNET Geoffroy	3 rue du Château d'Eau		Transformation fenêtre en porte-fenêtre
VAUCHIER Daniel	15 rue des Acots		Pergola bioclimatique
TOURNOUX Denis	22 rue Cusenier		Réfection muret et pose clôture
JEUNOT Valentin	7 rue des Tilles		Piscine

B- Retour dossiers CCPHD

1)	<u>Permis de construire</u>		
VIENNET Geoffroy (modificatif)	3 rue du Château d'Eau	Transformation fenêtre en porte-fenêtre	Accordé
2)	<u>Déclarations préalables</u>		
GDER	9 rue des Courbes Pièces	Panneaux photovoltaïques	Accordé
TRUCHE Josiane	7 rue des Vergers	Changement bardage	Accordé
VIENNET Geoffroy	3 rue du Château d'Eau	Transformation fenêtre	Refus
VAUCHIER Daniel	15 rue des Acots	Pergola bioclimatique	Accordé

C- Travaux non soumis à déclaration

TOURNOUX Pascal	rue de Bermotte	Rénovation façade
-----------------	-----------------	-------------------

IV – Assistance à maîtrise d’ouvrage réhabilitation du Presbytère : convention de mise à disposition des services communautaires pour analyse des offres

Une consultation a été lancée concernant une **mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage relative au projet de réhabilitation du Presbytère + aménagement de la Place de l’Eglise.**

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs propose à la commune une convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour cette mission qui comportera les prestations suivantes :

- Ouverture des plis et analyse des offres
- Présentation en commission

Les frais de fonctionnement s’élèvent à 400 €, sur la base de 2 demi-journées d’intervention.

A l’unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des services communautaires.

Délibération 2022_07_01

V – Assistance à maîtrise d’ouvrage réhabilitation du Presbytère : choix du bureau d’études et demande de subvention

4 bureaux d’études ont répondu. La commission d’appel d’offres s’est réunie le 16 juin afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection (40 % pour le prix et 60% pour la valeur technique ; à savoir la qualité de la méthodologie et la pertinence des moyens humains).

Après présentation du rapport d’appel d’offres, il est proposé de retenir le prestataire suivant :

- 5A Architecte pour un montant de 25 312.00 € HT

A l’unanimité, le Conseil municipal décide de :

☞ confier à l’entreprise « 5A Architecte » pour un montant de 25 312.00 € HT, la réalisation d’une prestation d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réhabilitation du Presbytère et l’aménagement de la place de l’Eglise.

☞ autoriser le Maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme départemental *Assistance à maîtrise d’ouvrage*,

☞ arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département : 16 000.00 €
- Maître d’ouvrage : 9 312.00 €

☞ prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives,

☞ réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

☞ convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l’étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l’organisation,

☞ informer le Département de la suite donnée à l’étude (passage à l’opérationnel ou non) par délibération, ou courrier du Maire.

Délibération 2022_07_02

VI – Subvention batterie-fanfare

La Batterie-fanfare sollicite la commune pour le versement d'une subvention afin de changer de tenues de musiques.

Le devis s'établit à 1 632 € et 6 communes sont sollicitées dont la commune d'Etalans à hauteur de 234 €. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 234 € à la batterie-fanfare.

Délibération 2022_07_03

VII – Autorisation d'engagement de dépenses Article 6232 « Fête, cérémonie et cadeaux »

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

Il sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

PROPOSITION d'inscrire les dépenses suivantes à l'article 6232 :

- Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance ...), d'événements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite ...) ou d'autres événements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune. Leurs montants resteront dans des limites raisonnables et ne dépasseront pas 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale par agent (soit 171.40 € TTC pour l'année 2022).
- Couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le Conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

Délibération 2022_07_04

VIII – Forêt : facturation vente de bois et non-respect du règlement d'affouage

- Vente de bois à Monsieur CATTET Robert pour la somme de 63 €. Un titre sera émis.
- Un affouagiste appartenant à la dizaine de Monsieur CHARPENTIER Clément a procédé à une sortie de bois en longueur, ce qui constitue une infraction au règlement d'affouage. C'est pourquoi, un titre sera adressé au chef de dizaine pour un montant de 90 €.

Délibération 2022_07_05

X – Questions et informations diverses

➤ Travaux rue de la Préhistoire : Le Dino-Zoo apportera une participation financière de 50 000 € sous forme de subvention.

Le Conseil municipal remercie la famille VAUTHIER, gérante du Parc.

➤ Personnel communal :

- Départ d'Anne Ginglinger, agent d'entretien en renforcement durant la période Covid, qui a été en CDD du 1^{er} septembre 2020 au 7 juillet 2022.
- Ludivine JEANNOT, ATSEM, sera en congé maternité du 15 septembre 2022 au 31 mars 2023.

➤ Affouage : l'inscription se fera en mairie du 1^{er} août au 31 octobre 2022.

Pour des raisons de simplification administrative, le règlement se fera postérieurement, après réception de la facture (pas de chèque à l'inscription).

Montant de l'affouage : 40.00 €

- Des courriers ont été envoyés aux pétitionnaires ayant déposé des dossiers de travaux sur les années 2020-2021 afin de les informer que des contrôles inopinés pourront avoir lieu pour vérifier la conformité des travaux avec la déclaration initiale.
- Installation prochaine d'une antenne relais mobile à Charbonnières les Sapins afin de résorber les zones à faible densité de couverture.
- Installation de trois bennes à verre semi-enterrées ; deux près de l'espace socio-culturel et une à Charbonnières les Sapins. Les bennes à verre près du hangar communal ont été remplacées.
- 31 août à 20h00 : réunion publique d'information sur la mise en service de la fibre optique à l'espace socio-culturel.
- 16 septembre à 20h00 : rencontre avec les associations et la population au hangar communal, suivie du verre de l'amitié.
- 2 octobre de 10h00 à 16h00 : festival des solutions écologiques à l'espace socio-culturel.
- Prochaine réunion de Conseil : le jeudi 8 septembre 2022 à l'espace socio-culturel.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Adrien MOREL

Liste des délibérations
<p>2022_07_01 : Assistance à maîtrise d'ouvrage réhabilitation du Presbytère : convention de mise à disposition des services communautaires pour analyse des offres</p> <p>2022_07_02 : Assistance à maîtrise d'ouvrage réhabilitation du Presbytère : choix du bureau d'études et demande de subvention</p> <p>2022_07_03 : Subvention batterie-fanfare</p> <p>2022_07_04 : Autorisation d'engagement de dépenses Article 6232 « Fête, cérémonie et cadeaux »</p> <p>2022_07_05 : Forêt : facturation vente de bois et non-respect du règlement d'affouage</p>